



## PROFS EN NÉGO !

### Campagne REER Tournée du Fonds de solidarité FTQ

Voici la liste des établissements visités au cours des deux prochaines semaines dans le cadre de la tournée du Fonds de solidarité FTQ.

Pour voir la liste complète : [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com)

#### 21 février

École de Normandie  
École Maurice-L.-Duplessis  
Nouvelle école secteur C  
(Brossard)

#### 22 février

École Joseph-De Sérigny  
École de la Rose-des-Vents

#### 23 février

École Paul-De Maricourt

#### 26 février

École D'Iberville  
École internationale du Vieux-Longueuil

#### 27 février

École Rabeau

#### 28 février

École secondaire Mgr-A.-M.-Parent  
École secondaire Saint-Jean-Baptiste  
CFP Charlotte-Tassé

#### 1 mars

École Paul-Chagnon

#### 2 mars

École des Mille-Fleurs  
CÉA LeMoynes-d'Iberville

## L'autonomie professionnelle dans la balance

Les négociations se poursuivent jusqu'à ajustements que nous demandons, la Commission débourserait donc pendant la relâche. En effet, nous avons mis sur la glace le secteur des jeunes pour nous entendre sur les clauses spécifiques à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle.

Par contre, les enjeux majeurs de cette négociation demeurent. Nous prédisons déjà que ce sont les congés spéciaux pour les enfants à utiliser à priori et certains aspects de notre autonomie professionnelle qui demeureront sur la table jusqu'à la toute fin des négociations.

D'un côté, la Commission scolaire refuse de dépenser pour l'utilisation à priori des congés spéciaux pour les enfants. Il est important de savoir que le ministère finance les congés de maladie des enseignantes et des enseignants en se basant sur l'utilisation des deux dernières années. Avec les

ajustements que nous demandons, la Commission débourserait donc pendant deux ans, mais elle serait par la suite financée.

De l'autre côté, il y a aussi les aspects relatifs à notre autonomie professionnelle. En effet, il ne semble pas y avoir de volonté réelle de la part de la Commission de convenir, avec les enseignantes et les enseignants, des différents objets en CPEE qui touchent pourtant directement notre quotidien. Entre autres, nous demandons de convenir de l'organisation et de la planification des journées pédagogiques, des éléments à considérer pour assurer une répartition équitable des fonctions et des responsabilités entre les enseignantes et les enseignants et des orientations à donner en lien avec les besoins de perfectionnement. N'est-ce pas légitime ?

Suite au verso

## Reclassement

La convention collective prévoit à la clause 6-3.01 que pour se voir reconnaître une année de scolarité supplémentaire, il faut, avant le 31 janvier de l'année scolaire en cours, avoir complété les études nécessaires à une nouvelle évaluation de ses années de scolarité et fournir à la Commission scolaire, avant le 1<sup>er</sup> avril de cette même année, les documents requis.

Vous devez fournir à la Commission scolaire les relevés de notes, bulletins, certificats, diplômes, brevets ou autres documents officiels portant le sceau de l'institution.

Dans l'attente des documents officiels, vous pouvez aussi fournir à la Commission scolaire une copie de la demande écrite adressée à l'institution qui les émettra.

Le réajustement salarial, faisant suite au reclassement, prendra effet, rétroactivement, à la 101<sup>e</sup> journée de l'année de travail, soit au 29 janvier 2018. Gardez toujours une copie des documents que vous déposez à l'employeur pour en attester l'authenticité et le respect des délais prescrits.

Annick Coulombe  
Conseillère en relations de travail

## Rencontre sur les droits parentaux Invitation aux récents ou futurs parents

Le Comité des jeunes du Syndicat vous invite à une rencontre d'information sur les droits parentaux (maternité, paternité, adoption).

**Le lundi 12 mars 2018  
de 16 h 30 à 19 h  
au Syndicat de Champlain**

Mario Labbé, conseiller à la sécurité sociale à la CSQ, et Mathieu Rhéaume, conseiller à la sécurité sociale au Syndicat, seront les personnes-ressources lors de cette rencontre.

Vous devez obligatoirement signifier votre intérêt à participer à cette rencontre en utilisant le formulaire électronique désigné sur le site Internet du Syndicat à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com), sous l'onglet « Inscriptions ».

Le nombre de places est limité. Un courriel confirmant votre inscription vous sera envoyé quelques jours avant la rencontre. Vous avez jusqu'au 2 mars pour vous inscrire.

Sébastien Potvin  
Comité des jeunes



# L'autonomie professionnelle dans la balance (suite)

De plus, les directions d'écoles et de centres veulent garder le contrôle. Il ne semble pas y avoir d'ouverture de la part de la Commission scolaire au niveau des règles régissant la répartition des fonctions et des responsabilités (5-3.21.00). Les directions persistent à dire qu'elles sont les mieux placées pour savoir qui va enseigner quoi.

La Commission devra démontrer de l'intérêt et de l'ouverture pour en arriver à une entente négociée à la satisfaction de tous.

## Plan de visibilité

Tel qu'adopté à l'unanimité lors de la dernière assemblée des personnes déléguées, nous poursuivons notre plan de visibilité. En effet, plusieurs enseignantes et enseignants ont commencé à questionner leur direction en CPEE au sujet des négocia-

tions. Les réunions silencieuses aussi perturbent le quotidien. Je vous rappelle que le but de ces moyens est de faire comprendre à la Commission scolaire que nos demandes sont fondées et cruciales. Plusieurs des demandes patronales proviennent des directions d'écoles et de centres.

En terminant, l'équipe de négociation a besoin de vous. En effet, nous remettons au calendrier notre visite aux commissaires. Votre présence est essentielle afin de leur démontrer l'importance de nos demandes. Des informations vous parviendront par vos délégués.

On se voit le 27 février vêtus de noir !

Caroline Manseau

## Procès-verbaux CPEE

Je vous rappelle l'importance de me faire parvenir les procès-verbaux de votre CPEE. L'an passé, plusieurs établissements les ont transmis, mais certains manquaient à l'appel.

Il y a plusieurs bonnes raisons de les transmettre. D'abord, je scrute attentivement tous ceux que je reçois et, lorsque cela s'avère nécessaire, je communique avec la personne déléguée syndicale ou la présidence du CPEE afin d'éclaircir certains points ou d'apporter certaines précisions sur des informations qui y sont consignées.

De plus, lorsqu'une problématique est récurrente ou que la direction ne répond pas à certains de vos questionnements, je peux intervenir auprès de la Commission scolaire via le Comité de participation professionnelle (CPP).

L'idéal est de m'envoyer rapidement votre procès-verbal

adopté afin que les informations soient à jour. Généralement, il faut adopter le procès-verbal du CPEE à la rencontre suivante.

La direction ne peut modifier unilatéralement le contenu du procès-verbal. Les corrections, si corrections il y a, doivent être effectuées devant l'ensemble des membres et avoir leur assentiment.

Vous pouvez nous envoyer les procès-verbaux de deux façons : par courriel à l'attention de Caroline Arsenault à [carsenault@syndicatdechamplain.com](mailto:carsenault@syndicatdechamplain.com), ou encore par télécopieur au 450-462-4534.

Il est important d'indiquer sur le procès-verbal le nom de votre établissement ainsi que les membres présents.

Caroline Manseau

## 8 mars - Féministes tant qu'il le faudra !

Les multiples violences contre les femmes et notamment les femmes autochtones, les violences sexuelles révélées par #moiaussi, l'impact sexiste du néolibéralisme et des mesures d'austérité dont les coupes dans les services publics, l'absence d'équité salariale pour de nombreuses femmes, la privatisation des services de garde éducatifs, la discrimination systémique en emploi qui persiste pour toutes les femmes et en particulier pour les femmes racisées ou en situation de handicap, le mythe de l'égalité déjà atteinte : les barrières dressées devant les femmes se perpétuent. Le mouvement féministe continue de lutter pour que disparaissent toutes les barrières qui nous freinent.

À l'approche des élections provinciales, les beaux discours

qui réaffirment que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale ne font pas disparaître, dans les faits, les inégalités économiques et sociales que subissent les femmes.



Cette année, le concept choisi par le Collectif 8 mars mise sur la typographie créée par l'Américaine Karolina Lach, une des rares femmes dans ce métier traditionnellement masculin. On peut télécharger gratuitement la police, Arbutus Slab Regular, sur Google Fonts.

Source : Collectif 8 mars

**PROF**  
ma  
**FIERTÉ!**

retourne  
aux  
années  
**80!**

Venez lâcher  
votre fou en gang :  
Inscrivez votre  
équipe-école !

Le vendredi 23 mars - Places limitées !  
Inscriptions et détails à [syndicatdechamplain.com](http://syndicatdechamplain.com)



Info-enseignant  
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101  
télécop. : 450-462-4534

[syndicatdechamplain.com](http://syndicatdechamplain.com)

Les articles non signés sont de Maude Messier ([mmessier@syndicatdechamplain.com](mailto:mmessier@syndicatdechamplain.com))